



CGU Patient

BIENVENUE SUR L.A.E

La **société LTL** (ci-après le « **Prestataire** » ou « **LTL** ») est une société spécialisée dans l'édition de projets numériques.

Dans le cadre de son activité LTL édite la Plateforme « Logistique Ambulatoire Express » ou « L.A.E » accessible sur le site suivant : <https://pwa3.lae-sante.fr/> (ci-après la « **Plateforme** » ou « **L.A.E** »).

La Plateforme est une application de gestion de la prise en charge de patient, qui permet au personnel médical des établissements de santé (ci-après les « **Prescripteurs** ») d'organiser toute la logistique matérielle ou humaine nécessaire à la bonne prise en charge de leur patient (ci-après le « **Patient** ») et d'assurer une prise en charge, efficace et sécuritaire du Patient à son domicile suite à son passage dans un établissement de santé.

La Plateforme intègre un service d'intermédiation entre les Prescripteurs exerçant au sein d'un établissement de santé (ci-après les « **Clients du Prestataire** »), leurs Patients et des Acteurs de la Prise en Charge (ci-après les « **APEC** ») afin de permettre à ces derniers de fournir aux Patients des prestations d'accompagnement médical, para-médical ou social (ci-après les « **Prestations** ») et aux différents Utilisateurs de la Plateforme de réaliser un suivi effectif du Patient (gestion des rendez-vous et analyses, comptes-rendu médicaux, etc.).

Dans ce contexte, le Patient souhaite bénéficier de la Plateforme afin d'accéder à ses informations médicales et bénéficier des fonctionnalités de suivi de sa Prise en Charge dans les conditions définies par les présentes CGU Patient (Ci-après les « **CGU Patient** »).

Dans ce cadre, il est rappelé que le Prestataire intervient uniquement comme un simple intermédiaire technique, par la fourniture de la Plateforme. Son rôle est limité à la mise en relation des Utilisateurs, ainsi qu'à l'hébergement de leurs informations et de leurs calendriers de rendez-vous.

Ainsi, l'exécution des Prestations par les APEC n'est pas régie par les présentes CGU Patient mais par les relations contractuelles liant le Patient aux APEC assurant sa Prise en Charge.

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUEL QUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (PATIENT).

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes CGU Patient, les termes suivants auront la signification donnée ci-dessous :

- « **Acteur de la Prise en Charge** » ou « **APEC** » : désigne les acteurs du secteur médical, para-médical et social (ambulanciers, pharmaciens, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, médecins traitants, assistants sociaux...) inscrits sur la Plateforme et utilisant celle-ci pour être mis en relation avec des Patients en vue de leur Prise en Charge après leur sortie d'un établissement de santé du Client ainsi que d'assurer leur suivi.
- « **Aidant** » : désigne un proche (famille, amis) du Patient, dont l'identité et coordonnées sont renseignées dans la Plateforme par le Prescripteur, un APEC, ou le Patient lui-même, permettant à celui-ci de participer au suivi de la Prise en Charge, notamment en accédant au Compte Patient et au Dossier de Prise en Charge. Tout Aidant garantit qu'il dispose bien des liens susmentionnés avec le Patient pour accéder à cette qualité et accepte à ce titre les Conditions Générales d'Utilisation Patient.

CGU Patient

- « **Client du Prestataire** » : désigne l'établissement de santé où a été accueilli le Patient et au sein duquel exercent les Prescripteurs, bénéficiant de la Plateforme en sa qualité d'établissement de santé.
- « **Compte** » : désigne l'interface permettant aux Utilisateurs de la Plateforme d'accéder à son espace personnel ainsi qu'aux Fonctionnalités correspondantes à l'aide de ses Identifiants et, de manière indifférenciée, désigne :
 - « **Compte Prescripteur** » : désigne le Compte par lequel un Prescripteur peut créer et gérer le Dossier de Prise en Charge d'un Patient, notamment afin de permettre sa Prise en Charge et son suivi. « **Compte Patient** » : désigne le Compte par lequel un Patient peut consulter son protocole de Prise en Charge, désigner ses Aidants et APEC de confiance. Dossier de Prise en Charge « **Compte APEC** » : désigne le Compte par lequel un APEC peut être notifié, en fonction de son Profil, de nouveaux Patients dont il peut assurer la Prise en Charge, accepter ces Patients et assurer leur suivi. Un APEC peut également utiliser la Plateforme pour gérer ses propres rendez-vous avec les Patients.
- « **Conditions Générales d'Utilisation Patient** » ou « **CGU Patient** » : désignent les présentes conditions contractuelles mises à disposition des Patients et des Aidants sur la page d'accueil de la Plateforme, encadrant l'utilisation de la Plateforme par les Patients et les Aidants.
- « **Contenu** » : désigne l'ensemble des informations, textes, photographies, données, et de façon générale tous les éléments et contenus des Utilisateurs qui pourront être intégrés à la Plateforme, de quelque façon et sous quelle que forme que ce soit.
- « **Documentation** » : désigne l'ensemble des informations et documents fournis par le Prestataire au Patient concernant la Plateforme (notamment relatif à son utilisation), sous quelle que forme que ce soit.
- « **Dossier de Prise en Charge** » : désigne les informations relatives à un Patient et notamment ses détails de Prise en Charge, son agenda de rendez-vous, les Utilisateurs associés (Prescripteurs, Aidants et APEC) ainsi que ses comptes rendus médicaux.
- « **Fonctionnalité** » : désigne toute fonction de la Plateforme telle que présentée par les présentes CGU Patient et à laquelle le Patient a accès en vertu des présentes.
- « **Heures Ouvrées** » : désignent les heures comprises entre 9 h et 18 h du lundi au vendredi (ci-après « **Jours Ouvrés** »).
- « **Identifiants** » : désignent le nom d'utilisateur ou l'adresse e-mail et le mot de passe permettant aux Utilisateurs d'accéder à la Plateforme.
- « **Parties** » : désigne, individuellement, le Prestataire ou le Patient et collectivement les deux (2) ensemble.
- « **Patient** » : désigne un patient ayant été suivi par un Client du Prestataire bénéficiant d'une Prise en Charge.
- « **Plateforme** » : désigne la solution digitale de gestion de la Prise en Charge des Patients développée, éditée et exploitée par le Prestataire, et mise à disposition des Patients dans les conditions définies par les présentes, à l'adresse suivante : <https://pwa3.lae-sante.fr/>.
- « **Prescripteur** » : désigne un employé, représentant ou prestataire tiers autorisé par le Client du Prestataire à bénéficier d'un Compte sur la Plateforme et lui permettant d'ouvrir et de modifier des Dossiers de Prise en Charges, de faire des prescriptions de Prise en Charge et d'assurer le suivi du Patient, en fonction de ses autorisations et habilitations.

CGU Patient

- « **Prestations** » : désignent l'ensemble des actes, médicaux, para-médicaux ou sociaux, proposés par un APEC aux Patients, via l'intermédiaire de la Plateforme.
- « **Prise en Charge** » : désigne la prise en charge d'un Patient par les Acteurs de Prise en Charge compétents et correspondants à ses besoins, à la demande d'un Prescripteur et organisée par l'intermédiaire de la Plateforme. Les prescriptions de Prise en Charge peuvent inclure des prescriptions de médicaments à destination de pharmacies.
- « **Profil** » : désigne la fiche de présentation d'un Prescripteur, Patient ou APEC, décrivant sa profession (s'il s'agit d'un professionnel), ses qualifications, les Prestations qu'il propose et les secteurs géographiques dont il relève.
- « **Règlementation sur les Données Personnelles** » : désigne toute réglementation applicable au(x) traitement(s) des données personnelles visé(s) par le présent Contrat soit le Règlement Européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 ainsi que les législations nationales des Etats Membres relatives à la protection des données des personnes physiques actuellement en vigueur ou à venir comprenant notamment la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernière version en vigueur ou toute nouvelle loi ou réglementation qui les amènerait ou s'y substituerait, les décrets et arrêtés pris pour leur application, ainsi que toutes délibérations, avis et référentiels qui ont été adoptés ou seront le cas échéant adoptés par les autorités de protection des données compétentes.
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services proposés par le Prestataire au Patient ou à l'Aidant, par l'intermédiaire de la Plateforme, c'est-à-dire la fourniture de la Plateforme ainsi que les Services de Gestion de la Prise en Charge disponibles sur la Plateforme :
 - « **Service de Gestion des Dossiers de Prise en Charges** » : désigne le Service fourni par la Plateforme incluant la possibilité pour le Patient de créer lui-même un Compte Patient ou de bénéficier d'un accès à un Compte Patient du fait de la création de son Dossier de Prise en Charge par un Prescripteur, et lui permettant de gérer et suivre son Dossier de Prise en Charge ;
 - « **Service d'Intermédiation** » : désigne le service de mise en relation permis par la Plateforme, à la demande d'un Prescripteur, entre un Dossier de Prise en Charge et un APEC correspondant aux besoins de celui-ci.
- « **Utilisateur** » : désigne les personnes qui utilisent la Plateforme (le Prescripteur, les Aidants et les Patients de l'établissement du Client et les APEC).

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les CGU Patient sont composées des documents contractuels suivants, listés par ordre de préseance :

- Le présent document ;
- Ses Annexes le cas échéant.

Il est entendu que ces documents contractuels s'expliquent mutuellement. Toutefois en cas de contradiction ou de divergence entre les termes de ces documents contractuels, ils prévaudront dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

L'utilisation de la Plateforme et le bénéfice des Services implique l'acceptation des présentes CGU Patient.



CGU Patient

Ainsi, tout Patient ou Aidant s'engage à lire attentivement les présentes CGU Patient lors de l'accès à la Plateforme et est invité à les télécharger, les imprimer et à en conserver une copie.

Il est précisé que les présentes CGU sont référencées en bas de chaque page de la Plateforme au moyen d'un lien hypertexte et peuvent ainsi être consultées à tout moment.

ARTICLE 4. OBJET

Les présentes CGU Patient conclues entre le Prestataire et le Patient / l'Aidant ont pour objet de fixer les droits et obligations respectifs des Parties dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et de l'ensemble des Services qui y sont proposés.

Elles apportent par ailleurs au Patient et aux Aidants de manière claire loyale et transparente, l'ensemble des informations légalement obligatoires.

Le Patient et l'Aidant conviennent être informés que ni les Clients du Prestataire, ni les Prescripteurs ou les APEC ne bénéficient de la qualité de salarié, mandataire, agent ou représentant du Prestataire.

ARTICLE 5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

En utilisant la Plateforme, le Patient ou l'Aidant reconnaît disposer des moyens et compétences nécessaires à l'utilisation de la Plateforme.

Les équipements nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme sont à la charge du Patient ou de l'Aidant, de même que les frais de télécommunications éventuellement induits par leur utilisation.

ARTICLE 6. ROLE DU PRESTATAIRE

La Plateforme éditée par le Prestataire consiste à optimiser la Prise en Charge des Patients sortant d'un établissement de santé et à faciliter le suivi de cette Prise en Charge par l'ensemble des Utilisateurs.

Le Prestataire n'exerce aucun contrôle sur l'exécution des Prestations et n'intervient d'aucune façon dans les relations entre les Prescripteurs, les Patients, les Aidants et les APEC.

Tout contrat lié aux Prestations fournies par les APEC est donc conclu exclusivement et directement entre le Patient et l'APEC, le Prestataire n'intervenant comme simple intermédiaire technique permettant la mise en relation automatique entre un APEC et un Patient.

De même, pour les Services de Gestion des Dossiers de Prise en Charges, le Prestataire fournit uniquement les outils de gestion des Dossiers de Prise en Charges, notamment le calendrier des rendez-vous, sans intervenir dans la prise des rendez-vous ou la fourniture des informations médicales relatives au Patient.

De ce fait, le Prestataire ne peut en aucune façon être tenu responsable des Contenus renseignés par les Utilisateurs dans la Plateforme et des Prestations fournies par son intermédiaire.



CGU Patient

ARTICLE 7. CONDITIONS D'ACCES ET D'INSCRIPTION

7.1. Inscription en tant que Patient / Aidant

Tout internaute peut accéder à la Plateforme.

En revanche, pour pouvoir suivre et gérer sa Prise en Charge par des Prescripteurs ou des APEC, un internaute devra s'inscrire sur la Plateforme en tant que Patient. L'inscription en tant que Patient est gratuite.

L'internaute devra être âgé d'au moins dix-huit (18) ans et disposer de la capacité légale.

Le Compte Patient peut cependant, en cas de Patient incapable ou hors d'état d'exprimer sa volonté, être créé et utilisé par un Aidant dont les coordonnées sont renseignés dans le Compte Patient. Dans ces hypothèses, l'Aidant disposera des mêmes droits d'accès et d'utilisation que le Patient lui-même tels que décrits dans les présentes CGU.

Pour bénéficier des Services et en acceptant les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Aidant garantit qu'il remplit les conditions de lien de proximité avec le Patient et sa capacité à le représenter.

La création d'un Compte Patient peut survenir dans trois (3) situations différentes :

- Création d'un Dossier de Prise en Charge par un Prescripteur en vue de la Prise en Charge du Patient : lors de la création du Dossier de Prise en Charge par un Prescripteur, soumis à autorisation du Patient, le Prescripteur renseigne le numéro de téléphone et, le cas échéant, l'adresse e-mail du Patient. Le Patient recevra alors un message ou un e-mail l'invitant à créer un Compte Patient pour bénéficier des Services et suivre son Dossier de Prise en Charge ;
- Création d'un Dossier de Prise en Charge lors de son admission dans l'établissement de santé du Prescripteur : lors de son admission dans un établissement de santé Client du Prestataire, le Patient peut être invité à créer son Compte Patient en vue de bénéficier des Services ;
- Création d'un Dossier de Prise en Charge sur décision du Patient : un internaute peut également se créer librement un Compte Patient depuis la Plateforme pour bénéficier des Services lors de ses échanges avec d'autres Utilisateurs en fournissant les informations demandées.

La personne souhaitant créer un Compte Patient s'engage à fournir des données exactes, loyales et à jour, qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits des tiers et à communiquer au Prestataire toute mise à jour nécessaire des données communiquées lors de son inscription.

Le Patient accède à son Compte Patient à l'aide de ses Identifiants, définis lors de son inscription.

Enfin, le Patient devra valider les présentes CGU avant de finaliser son inscription.

7.2. Identifiants

Le Patient sera seul responsable de l'utilisation de ses Identifiants ou des actions faites par l'intermédiaire de son Compte Patient.



CGU Patient

Dans le cas où un Patient divulguerait ou utiliserait ses Identifiants de façon contraire à leur destination, le Prestataire pourra alors supprimer le Compte Patient sans préavis ni indemnité.

En aucun cas, le Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Patient. Tout accès et action effectués à partir du Compte d'un Patient seront présumés être effectués par ce Patient ou ses Aidants à partir de leurs propres accès, dans la mesure où le Prestataire n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité des personnes ayant accès à la Plateforme à partir d'un Compte Patient.

Toute perte, détournement, ou utilisation non autorisée des Identifiants d'un Patient et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de du Patient, ce dernier étant tenu d'en avertir le Prestataire, sans délai, par message électronique adressé à l'adresse suivante : contact@lae-sante.com .

Les présentes dispositions sont également applicables aux Aidants.

7.3. Désinscription du Patient

Le Patient peut à tout moment fermer son Compte Patient en adressant un courriel à l'adresse : contact@lae-sante.com .

Le Prestataire procédera dans les meilleurs délais à une désactivation du Compte Patient et adressera au Patient un courriel lui confirmant la clôture de son Compte.

Tout Aidant peut également obtenir la fermeture de ses accès selon les mêmes modalités.

Le Patient pourra choisir, en fermant son Compte Patient, soit de renoncer à tout bénéfice de la Solution et, de ce fait, d'obtenir la suppression définitive de son Dossier de Prise en Charge, dans les limites permises par la réglementation applicable et les obligations en matière de conservation des données ; soit de simplement renoncer à l'utilisation des Services mais de permettre aux APEC et aux Prescripteurs de continuer à utiliser la Plateforme pour assurer sa Prise en Charge.

ARTICLE 8. SERVICES

En se créant un Compte sur la Plateforme, le Patient bénéficie des Services de Gestion de sa Prise en Charge.

8.1. Consultation du Dossier de Prise en Charge

Le Compte Patient permet au Patient de consulter les Contenus le concernant associés à son Dossier de Prise en Charge et renseignés par les autres Utilisateurs associés à son Compte Patient (Prescripteurs, APEC, Aidants), dans la limite des autorisations précisées par les autres Utilisateurs.

Ces Contenus concernent notamment les prescriptions de Prises en Charge ; les comptes-rendus et analyses médicales ; et tout document ayant trait à l'état de santé du Patient et/ou à sa Prise en Charge.

Le Patient peut également consulter les Utilisateurs qui lui sont associés, notamment ses APEC de Confiance, et rechercher d'autres APEC ou Prescripteurs inscrits sur la Plateforme afin de désigner ses APEC de Confiance.

8.2. Prise en Charge

Tout Patient, même non inscrit sur la Plateforme, peut bénéficier d'une Prise en Charge via la Plateforme à la demande du Prescripteur.

CGU Patient

La Prise en Charge est réalisée, à la demande d'un Prescripteur, en vertu d'une ordonnance médicale ou d'une demande de celui-ci, par l'intermédiaire de la Plateforme de la façon suivante :

- Le Prescripteur crée ou complète le Dossier de Prise en Charge avec la ou les pathologies ayant requis l'intervention du Prescripteur, le degré de dépendance du Patient, ses heures et date de sortie de l'établissement où exerce le Prescripteur ainsi que le secteur où devront être effectuées les Prestations ;
- La Plateforme propose au Prescripteur, selon un protocole établi et validé par l'établissement de santé de rattachement du Prescripteur, des catégories de Prises en Charge en fonction du Dossier de Prise en Charge. Le Prescripteur détermine les Prises en Charge nécessaires. En fonction des informations qu'il détient, notamment du Patient, le Prescripteur envoie préférentiellement les demandes de Prises en Charge aux APEC avec lesquels le Patient a déjà été en contact ou par lesquels il est suivi à d'autres titres (par exemple son médecin traitant) (Ci-après les « **APEC de Confiance** ») ;
- En fonction des critères renseignés dans le Dossier de Prise en Charge, des catégories de Prestations sélectionnées, et des renseignements issus des Profils des APEC (profession, qualifications, Prestations, zone géographique d'exercice), la Plateforme notifie les APEC correspondants aux besoins exprimés dans le Dossier de Prise en Charge.
- La Prise en Charge est attribuée de façon aléatoire à un APEC correspondant aux critères de Prise en Charge renseignés par le Prescripteur et ayant répondu positivement à la notification de prescription.

Le Patient étant libre de choisir ses praticiens, le Patient a toujours la possibilité de renoncer à sa Prise en Charge par un APEC.

8.3. Suivi de la Prise en Charge

Le Patient ou l'Aidant associé à un Patient peut consulter son agenda de Prise en Charge afin de suivre ses rendez-vous avec les autres Utilisateurs lui étant associés.

8.4. Prix

Le Patient est informé, via le Profil des APEC, des prix ou honoraires des Prestations, affichés en euros toutes taxes comprises, et/ou le cas échéant, des modalités de calcul des honoraires si ceux-ci ne peuvent pas être déterminés au préalable, ou lorsqu'un prix exact ne peut pas être indiqué.

Le Profil d'un APEC informe le Patient des modalités de remboursement ou de prise en charge au titre du tiers-payant des coûts de la Prise en Charge.

Le paiement des Prestations se déroule en dehors de la Plateforme et les modalités de paiement sont convenues entre l'APEC et le Patient, dans les conditions fixées par la réglementation applicable.

8.5. Fin du suivi

Le Patient est informé que les autres Utilisateurs de la Plateforme peuvent cesser le suivi de sa Prise en Charge et/ou se désinscrire librement de la Plateforme.

A ce titre, en cas de désinscription d'un de ses Prescripteurs ou APEC référents pour une Prise en Charge en cours, le Patient sera informé par le Prestataire de cette désinscription et des conséquences pour la gestion de son Dossier de Prise



CGU Patient

en Charge. En toutes hypothèses, une fois la Prise en Charge effectuée, la relation entre un Patient et ses APEC ou Prescripteurs est gérée entre eux, de manière classique, et indépendamment de la Plateforme.

ARTICLE 9. OBLIGATION DES PARTIES

9.1. Obligations des Patients

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, chaque Patient s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes CGU Patient.

Chaque Patient a pour obligation de :

- Se comporter de façon loyale et raisonnable à l'égard du Prestataire et des tiers ;
- Être honnête et sincère dans les informations fournies au Prestataire et aux tiers Utilisateurs ;
- Utiliser la Plateforme conformément à son objet tel que décrit dans les présentes CGU ;
- Ne pas détourner la finalité de la Plateforme pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le code pénal ou par toute autre loi ;
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle du Prestataire portant sur les éléments de la Plateforme et le cas échéant, les droits de propriété intellectuelle des autres Utilisateurs ;
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du code pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre sur la Plateforme ;
- Ne pas modifier les informations mises en ligne par le Prestataire ou par un autre Utilisateur ;
- Ne pas utiliser la Plateforme pour envoyer massivement des messages non sollicités (publicitaires ou autres) ;
- Ne pas diffuser des données ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, de ralentir ou d'interrompre le fonctionnement normal de la Plateforme.

9.2. Obligations du Prestataire

L'obligation générale du Prestataire est une obligation de moyens. Il ne pèse sur le Prestataire aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

Le Prestataire s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de la Plateforme 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le Prestataire attire toutefois l'attention des Patients sur le fait que les protocoles actuels de communication via Internet ne permettent pas d'assurer de manière certaine et continue la transmission des échanges électroniques (messages, documents, identité de l'émetteur ou du destinataire).

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L.111-7 et suivants du code de la consommation, en tant que fournisseur d'un service de communication au public en ligne permettant la mise en relation de plusieurs parties en vue de la fourniture d'un service, le Prestataire s'engage à apporter une information claire transparente et loyale sur les modalités de son intervention, notamment au titre de l'article 6 « Rôle du Prestataire » des présentes CGU Patient.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE

10.1. Principes généraux

Le Prestataire décline toute responsabilité notamment :

©Tous droits réservés 2021

LTL – Société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros

Son siège social est au 35 Elsy Petit Acajou 97139 Les Abymes (Guadeloupe) - RCS POINTE-A-PITRE : 841 622 822

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

CGU Patient

- En cas d'impossibilité d'accéder temporairement à la Plateforme pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées. Le Patient reconnaît que la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions desdits réseaux de transmission ;
- En cas d'attaques virales, intrusion illicite dans un système de traitement automatisé de données ;
- En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la Plateforme par un Utilisateur ou un tiers ;
- Relativement au contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur la Plateforme ;
- En cas de non-respect des présentes CGU imputable aux Patients ;
- En cas de retard ou d'inexécution de ses obligations, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 11 des présentes CGU ;
- En cas de cause étrangère non imputable au Prestataire ;
- En cas d'agissement illicite d'un Utilisateur ou contraire à ses obligations envers le Prestataire, quel qu'il soit ;
- De tout problème rencontré lors de l'exécution de la Prestation par l'APEC.

En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la Plateforme, le Patient est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

10.2. Statut d'hébergeur

Le Patient reconnaît que le Prestataire a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique dite LCEN.

A ce titre, le Prestataire se réserve la possibilité de retirer tout contenu qui lui aura été signalé et qu'il considèrera comme manifestement illicite au sens de l'article 6 I 2° de la LCEN.

La notification des contenus manifestement illicites par un Patient ou tout Utilisateur doit se faire par courrier électronique à l'adresse : contact@lae-sante.com ou par courrier en recommandé avec avis de réception à : 35 Elsy Petit Acajou 97 139 Les Abymes

Conformément à l'article 6 I 5° de la LCEN, la notification, pour être valide, doit reprendre les éléments suivants :

- La date de la notification ;
- Si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- Le nom et le domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- La description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- Les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- La copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

10.3 Litiges entre Utilisateurs

Il est précisé que tout litige survenant entre des Utilisateurs devra être traité entre eux, l'APEC ou le Prescripteur restant seul responsable de la Prise en Charge et de son exécution.

Pour toute réclamation à l'encontre d'un APEC, notamment tout signalement d'un comportement inadapté, qui serait remonté auprès du Prestataire, le Prestataire fera simplement remonter l'information aux organismes compétents mais n'interviendra d'aucune façon dans le traitement de ce signalement.



CGU Patient

Soucieuse de l'image de la Plateforme et du monde médical de manière générale, le Prestataire invite l'ensemble de ses Utilisateurs et, tout particulièrement les Prescripteurs et les APEC, à faire preuve de courtoisie et respect envers les Patients ainsi qu'à faire leurs meilleurs efforts pour résoudre amiablement tout litige les opposant aux Patients.

ARTICLE 11. FORCE MAJEURE

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGU découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution des présentes CGU. Si l'empêchement est définitif, les CGU sont résiliées de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du code civil.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, le Prestataire s'efforcera d'informer le Patient dans les meilleurs délais.

ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET MAITRISE DES CONTENUS

12.1. Droits des Utilisateurs

Dans le cadre de la mise en relation des Utilisateurs et de la gestion des Dossiers de Prise en Charges, les Utilisateurs, y compris le Patient, peuvent être amenés à charger des Contenus, notamment des photographies, marques, logos, dessins et autres modèles leur appartenant ou appartenant à des tiers, dans la Solution, pour alimenter leurs Profils aux fins de les identifier ou les Dossiers de Prise en Charges.

Tout Patient garantit qu'il dispose des droits de reproduction et de représentation de l'ensemble de ces Contenus sur la Plateforme au regard du droit de la propriété intellectuelle et que lesdits Contenus ne portent en aucune façon atteinte aux droits de tiers.

En outre, le Patient s'engage à respecter l'ensemble des droits des autres Utilisateurs et à ne pas extraire, reproduire, ou représenter auprès de tiers les Contenus des autres Utilisateurs.

En tout état de cause, le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un acte de contrefaçon, compte tenu de sa simple qualité d'hébergeur, des Contenus publiés par les Utilisateurs sur leurs Profils ou dans les Dossiers de Prise en Charges.

12.2. Titularité des droits de propriété intellectuelle du Prestataire

L'Utilisateur reconnaît les droits de propriété intellectuelle du Prestataire sur la Plateforme, ses composantes et les contenus y afférent et renonce à contester ces droits sous quelle que forme que ce soit.

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, solutions logicielles et textes et tout autre contenu sur la Plateforme, à l'exception des Contenus des autres Utilisateurs, sont la propriété intellectuelle exclusive du Prestataire et/ou du Client du Prestataire, et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse sous peine de poursuites judiciaires.

CGU Patient

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, de la Plateforme et de son contenu, par quel que procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse du Prestataire, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et les articles L.713-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

En particulier, le Prestataire interdit expressément en tant que producteur de base de données :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de sa base de données sur un autre support, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme ;
- La reproduction, l'extraction ou la réutilisation, par tout moyen, y compris les méthodes assimilables au scrapping des contenus (photographies, description etc...) publiés par le Prestataire.

L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par les Patients des droits de propriété intellectuelle de le Prestataire et engagement à les respecter.

Le Prestataire accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible aux Patients les autorisant à utiliser la Plateforme et les informations qu'elle contient conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation de la Plateforme et de son contenu est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse du Prestataire.

ARTICLE 13. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble de la politique liée aux traitements de données personnelles mis en œuvre par le Prestataire est détaillé dans la Politique de Confidentialité de la Plateforme, disponible sur le site www.lae-sante.com.

Le Prestataire garantit que les données de santé du Patient sont hébergées par un prestataire disposant des certifications requises par l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique.

Concernant les cookies, la plateforme n'en utilise pas.

ARTICLE 14. SERVICE PATIENT

Toute question ou réclamation concernant l'utilisation ou le fonctionnement de la Plateforme peut être formulée selon les modalités suivantes :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lae-sante.com
- Par courrier à 35 Elsy Petit Acajou 97 139 Les Abymes
- Par téléphone au 0590 69 86 86 (*numéro non surtaxé*) aux Heures Ouvrées ;

ARTICLE 15. VALIDITE DES CGU

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Patients à méconnaître les présentes CGU Patient.

CGU Patient

ARTICLE 16. MODIFICATION DES CGU

Les présentes CGU s'appliquent à tout Patient navigant sur la Plateforme.

Les CGU pourront être modifiées et mises à jour par le Prestataire à tout moment, notamment pour s'adapter à l'évolution législative ou réglementaire.

Les Patients seront notifiés de toute modification des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les CGU applicables sont celles en vigueur au moment de la navigation sur la Plateforme, le cas échéant.

ARTICLE 17. DISPOSITIONS GENERALES

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé la mise en œuvre d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 18. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

LES PRESENTES CGU AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE LE PATIENT ET LE PRESTATAIRE SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de différend survenant entre le Prestataire et le Patient au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

Dans un tel cas de figure, le Patient est tout d'abord invité à contacter le service de médiation du Prestataire à l'adresse suivante : contact@lae-sante.com

Si aucun accord n'est trouvé, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

En application de l'article L. 616-1 du Code de la consommation, le Prestataire communique au consommateur les coordonnées du médiateur de la consommation dont il relève. Le Patient peut ainsi contacter :

[Nom du médiateur à compléter], [Adresse du médiateur à compléter], qui peut être saisi via ce lien : **[à compléter]**

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, le Patient ou le Prestataire peut à tout moment se retirer du processus.

Plateforme de Règlement en ligne des litiges : Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n° 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union Européenne.



CGU Patient

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home.selfTest>.

DANS L'HYPOTHESE OU LA MEDIATION ECHOUERAIT OU NE SERAIT PAS ENVISAGEE, LE LITIGE AYANT PU DONNER LIEU A UNE MEDIATION SERA CONFIE AU TRIBUNAL COMPETENT.

*
* *
*